

DELIBERATION N° 2022-11-033

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2022
A 16 HEURES

Nature de l'acte :	Délibération
Domaine d'intervention :	
4	FONCTION PUBLIQUE
4.1	PERSONNEL TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T
<u>Objet</u> :	Mise à jour du tableau des emplois

L'an deux mille vingt-deux, le 23 novembre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **14 novembre 2022**

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 17

Pour : 17

Contre :

Secrétaire de séance : Monsieur Julien RENO

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur SIMONEAU Jean-Marc pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques et Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST- CLEMENT

Madame BARRET Brigitte pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur MENOIRE Jean-Marc pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur MANIERE Christian et Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DELAGE Alain et Monsieur DUPAS Éric pour la commune de ST MEXANT

Absents :

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur CHASSAING Pierre pour la commune de CORNIL

Monsieur MOUSSOUR Florent et Monsieur RIGOUX Cyril pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Le Président rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Comité Syndical, compte tenu des nécessités des services de modifier le tableau des emplois.

Considérant le dernier tableau des emplois adopté par le Comité Syndical le 8 juillet 2021,

Le Président propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

➤ Au 1^{er} décembre 2022 :

- Suppression d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe à temps complet

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DÉCIDE d'adopter la création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} décembre 2022 :

- Filière administrative
- Cade d'emploi : adjoints administratifs
- Grade :
Adjoint administratif territorial principal 1^{ère} classe
Ancien effectif : 1
Nouvel effectif : 2

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

